

Cahier des charges

Appel à projets Tandem 2020

OBJECTIFS

Dans le cadre de sa politique publique en faveur des déplacements à vélo, et en complément des actions engagées dans le cadre de la maison du vélo, Plaine Commune souhaite soutenir et promouvoir des initiatives pour favoriser les déplacements à vélo par un appel à projets annuel.

L'objectif principal de l'appel à projets est de **créer les conditions pour un foisonnement des initiatives en faveur du développement du vélo**, en :

- identifiant et soutenant les collectifs, associations, et autres acteurs porteurs d'actions, qui agissent en faveur du développement de l'usage du vélo
- aidant ces porteurs de projet à se rencontrer, à agir collectivement, et à donner envie à d'autres de se mobiliser, par des actions concrètes, visibles par le plus grand nombre, coopératives et participatives

Sont invités à présenter une candidature les actions et projets qui :

1. **Agissent en priorité sur le développement de l'usage du vélo** : cours d'apprentissage du vélo, remise en selle, atelier découverte, conseil personnalisé, atelier de réparation ou d'autoréparation, actions de promotion de l'usage du vélo, livraisons en vélo, accompagnement des enfants à l'école en vélo (vélobus), amélioration de la sécurité, etc.
2. **S'appliquent au territoire de Plaine Commune** et/ou à ses habitants et couvrent si possible plusieurs des villes du territoire
3. **Ont un caractère innovant ou apportent une complémentarité** aux politiques publiques et actions privées, par une réponse fine aux besoins du territoire, si possible ciblée sur les domaines, publics ou zones de manque en services vélo
4. Sont conçu(e)s et seront mis(e)s en œuvre dans un **esprit de coopération et d'entraide**

5. Valorisent la **diversité culturelle, linguistique et sociale**, du territoire ; s'appuient sur les **ressources locales** (humaines, associatives, économiques, etc.) qu'ils mettent en valeur

Afin d'encourager la participation des collectifs d'habitants, et leur accompagnement par des associations, seront retenus en priorité les projets portés par un collectif d'habitants constitué en association, ou par un tandem entre une association et un groupe d'habitants.

Par ailleurs, une partie des associations du réseau Bicyclo de Plaine Commune (associations réalisant des activités autour de la pratique cyclable, notamment récupération, recyclage et ateliers d'autoréparation vélo) bénéficie d'une subvention de Plaine Commune dans le cadre de la convention financière avec la Maison du Vélo.

Les projets proposés dans le cadre de Tandem pourront être complémentaires avec les activités bénéficiant de la subvention de Plaine Commune dans le cadre de ce réseau, mais devront néanmoins apporter un nouvel usage ou une nouvelle pratique. L'apport innovant par rapport à des projets déjà financés devra alors être démontré par le porteur de projet.

ELIGIBILITE

Les structures suivantes sont éligibles :

- des associations et des collectifs d'associations, y compris des foyers socio-éducatifs, coopératives scolaires, crèches et centres de loisirs associatifs
- des collectifs d'habitants, sous réserve de leur parrainage par une association

MODALITE D'OCTROI D'UNE SUBVENTION

L'aide de Plaine Commune est apportée sous forme d'une subvention dont le montant est déterminé en fonction des besoins du projet. **Elle ne pourra excéder 70 % des dépenses éligibles.** Il est demandé aux candidats de préciser dans le dossier de candidature les autres co-financements attendus ou envisagés. L'enveloppe totale disponible pour l'ensemble des projets relevant de l'appel à projet TANDEM est de 10 000 €.

DEPENSES ELIGIBLES

Des charges de personnel, des investissements matériels et immatériels, la formation de bénévoles, une aide ponctuelle au fonctionnement lors du démarrage ou de la consolidation du projet, à condition que la perspective de ressources substitutives à cette subvention soit crédible.

ATTENTION

Dépenses non éligibles :

- Les charges de fonctionnement courant des structures,
- Les demandes concernant des difficultés financières chroniques,
- La totalité du projet, la recherche de co-financement est souhaitée comme gage de pérennité,
- Les études de faisabilité (trop en amont pour apprécier si le projet correspond ou non aux critères).

SELECTION DES DEMANDES ELIGIBLES

Instruits par les services de Plaine Commune, les dossiers seront examinés par un comité de sélection présidé par le vice-président ou conseiller ayant délégation sur les espaces publics et/ou la mobilité, et sera composé d'élus et d'agents de Plaine Commune.

Les porteurs de projets pourront être appelés à présenter leur projet devant le comité de sélection, qui se réunira en mai 2020.

Les propositions retenues donneront lieu à un conventionnement entre Plaine Commune et chaque porteur de projet.

ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Les lauréats s'engagent à réaliser les projets pour lesquels ils reçoivent une subvention, **au maximum dans les 12 mois** à compter de la signature de la convention. Les candidats sont ainsi appelés à être vigilants sur le calendrier de réalisation de leur projet pour anticiper ce délai.

Ils s'engagent à :

- participer à des temps de mobilisation autour du vélo organisés ou relayés par Plaine Commune,
- informer Plaine Commune des éventuelles difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des projets.

Plaine Commune soutient financièrement les projets sélectionnés.

A travers le comité vélo, elle organise la mise en réseau des porteurs de projets. Elle participe à la promotion des projets dans la mesure de ses moyens et compétences.

TRANSMISSION DES DOSSIERS

Le cahier des charges et le dossier de candidature sont mis en ligne sur le site de Plaine Commune.

Dans un calendrier conjoint, Plaine Commune lance également deux autres appels à projet « Terre d'Avenir » et « Imaginaire et Jardin ». Un même dossier de candidature est à télécharger pour ces trois dossiers (en revanche les adresses d'envoi des dossiers sont distinctes). Les candidats doivent cocher dans le dossier la case correspondant à l'appel à projet auquel ils souhaitent répondre (« TANDEM » pour le présent appel à projet). Si une association souhaite présenter plusieurs projets distincts, elle doit présenter un dossier par projet. Un même projet peut être présenté conjointement à deux appels à projets, s'il répond aux objectifs de ces deux dispositifs : dans ce cas, cela doit être indiqué par deux croix dans le dossier de candidature à la rubrique « Vous souhaitez candidater à ... ». A noter que les adresses

Pour TANDEM, La transmission du dossier de candidature complet se fera :

Soit par voie informatique à :

camille.gaumont@plainecommune.fr

Soit par courrier à :
Plaine Commune
Direction de l'espace public et des déplacements
Service déplacements et éclairage public
A l'attention de Camille Gaumont
21 avenue Jules Rimet
93218 Saint-Denis Cedex
Avec la mention « Ne pas ouvrir »

CALENDRIER ET REALISATION

Le dossier devra être remis au plus tard le 03 mai 2020 inclus (cachet de la poste et/ou date du courriel faisant foi).

Le comité de sélection se réunira en mai 2020 pour auditionner et choisir le(s) lauréat(s).

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

camille.gaumont@plainecommune.fr - 01 55 93 56 80